



COMMUNE DE NORDHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers	
Élus :	15
En Exercice :	15
Présents :	14
Absents excusés :	1

Séance du 8 Décembre 2020 Convocation du 30 Novembre 2020

Sous la présidence de M. MALINGREY Christophe – Maire

Membres
présents :

Adjoints :

BURG Eric, REGENASS Hubert, SINGLER Aristide.

Conseillers Municipaux :

FINCK Vincent, MICHEL Mathieu, HEITZ Nathalie, REYSER Claudine,
LEDUC Gisèle, FERNANDES Sophie, KRATZ Denis,
REYSZ Grégory, WEBER Jean-Claude, DORER Eric.

Membre absent
excusé :

MATTERN Céline donne procuration à Eric BURG

1. Approbation du procès-verbal de la séance 27 octobre 2020.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. ONF : Approbation des prévisions 2021 :
-Bilan forestier 2020
-Programme de coupes et devis pour 2021.
4. Demande de subvention Eglise Protestante de Marlenheim.
5. Délibération modificative du budget.
6. Adhésion au groupement de commandes : Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.
7. Subvention façades.
8. Encaissement chèque.
9. Approbation devis et factures.
10. Groupe de travail.
11. Divers.

Ouverture de la séance : 20h02

59/20 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020.

M. le Maire demande aux élus présents s'il y a des observations à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020.

Cela n'étant pas le cas. Nous pouvons passer aux signatures.

60/20 Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal acceptent que Monsieur Aristide SINGLER, adjoint, assume le secrétariat pour cette séance.

61/20 ONF : Intervention de Monsieur RIEDINGER pour l'approbation des prévisions 2021 :

-Bilan forestier 2020

-Programme de coupes et devis pour 2021.

ONF : Approbation des prévisions 2020

M. Philippe RIEDINGER, agent de l'O.N.F, présente le bilan 2020 de la forêt communale qui se présente comme suit :

	VOLUME	REVENUS BRUT	EXP	TRAVAUX	NET
PREVISIONS	100 m3	1 809.00 €	3 586.96 €	3 870.00 €	- 5 647.96 €
REALISATION	203.30 m3	11 140.00 €	5 351.00 €	3 580.00 €	2 200.00 €
2020	203.30 m3	11 140.00 €	5 351.00€	3 580.00 €	2 200.00 €

Ces chiffres s'entendent hors revenus de la chasse (4 350 € TTC), et avant paiement des taxes foncières forêt (5 526.00 € TTC) et des frais de garderie dus à l'ONF (2 314.99 € TTC).

M. RIEDINGER présente ensuite le programme des travaux pour l'année 2021 ainsi que l'état prévisionnel des coupes de bois de l'exercice 2021 s'établissant comme suit :

- Volume 100 m3
- Recette brute (vente de bois) : 5 000 € H.T.
- Travaux d'exploitation : 2 896 + 376.48 (3272,48) € H.T.
- Travaux sylvicoles et d'infrastructures : 2 725,63 € H.T.

- *L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bilan 2020 ainsi que les travaux programmés pour 2021.*

62/20 Demande de subvention Eglise Protestante de Marlenheim.

M. le Maire revient sur la demande émanant du pasteur Laurence HAHN, du président du Conseil Presbytère de la paroisse protestante de Wangen-Marlenheim-Nordheim Alfio GORANI ainsi que des membres du Conseil Presbytéral.

Dans lequel ils sollicitent l'aide de notre commune dans le cadre de la mise en place de nouvelles fenêtres à l'église protestante de Marlenheim.

Comme précisé lors de la dernière séance, ces dernières vont avoir 40 ans en 2022. Elles datent de la construction du temple.

Suite à notre demande, M Alfio GORANI nous a fait parvenir le devis détaillé, ce dernier s'élève à 30 337.98 €.

- *En accord avec la commune de Marlenheim et, après discussion, les communes ont décidé de participer à hauteur de 50% du montant total, soit 15 168.99 €, réparti de la manière suivante : 30% pour la commune de Nordheim et 70% pour la commune de Marlenheim.
Le montant de la subvention octroyé par la commune de Nordheim s'élèvera donc à 4 700 €.*
- *Ce montant sera versé en 2 fois, le premier versement interviendra encore en décembre 2020 pour un montant de 2 350€
Le solde quant à lui sera versé à l'issue des travaux après réception de la facture.*
- *Le conseil décide à l'unanimité d'accorder ladite subvention.*

63/20 Délibération modificative du budget.

M. le Maire informe les membres du conseil que suite à la crise sanitaire des frais imprévus ont été dépensés au niveau du chapitre 65 et que pour pouvoir procéder au paiement de l'allocation vétéran SDIS d'un montant de 7 626.06€ sur le compte 6553 et au versement des indemnités et cotisations du maire et des adjoints au compte 6531 du mois de décembre, il convient de modifier le budget comme suit :

Section de fonctionnement dépenses Dépenses

- compte 6553 : + 8 000.00 €

- compte 6531 : + 5 000.00 €

- compte 615221 : - 13 000.00 €

- *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.*

64/20 Délibération faisant apparaître les tarifs concernant les usagers ne restituant pas les documents empruntés à la Bibliothèque.

M. le Maire rappelle aux membres présents que la régie bibliothèque a été clôturée au 1^{ER} janvier 2014 et que les décisions prises en son temps ne sont plus valables.

Ainsi, à la demande de la trésorerie, le Conseil municipal doit faire apparaître clairement les tarifs des ouvrages empruntés par les usagers et qui ne sont pas restitués.

Il explique qu'en date du 12 mai 2016 Mme PECUNIA, responsable de la bibliothèque a fait parvenir un état récapitulatif des livres qui n'ont pas été rendus à la bibliothèque et ce malgré plusieurs rappels, à savoir :

<i>Faut départ !</i>	10.60 €	<i>retour prévu le 09/11/2019</i>
<i>Max et Lili disent que c'est pas leur faute</i>	5.50 €	<i>retour prévu le 09/11/2019</i>
<i>Vengeance des Gnomes</i>	9.95 €	<i>retour prévu le 09/11/2019</i>
<i>Kamehameha</i>	6.50 €	<i>retour prévu le 09/11/2019</i>
<i>Max et Lili veulent rester en vacances</i>	5.50 €	<i>retour prévu le 09/11/2019</i>
<i>L'école des Vannes</i>	9.40 €	<i>retour prévu le 31/01/2018</i>
<i>Kro d'la chance</i>	10.95 €	<i>retour prévu le 09/11/2019</i>
<i>Sangoku</i>	6.50 €	<i>retour prévu le 09/11/2019</i>
<i>L'âge de Cristal</i>	10.45 €	<i>retour prévu le 09/11/2019</i>
<i>Graine de Star</i>	10.60 €	<i>retour prévu le 09/11/2019</i>
<u>Montant total :</u>	85.95€	

Le conseil municipal après discussion, décide à l'unanimité :

- *De facturer ces livres aux usagers qui ne les ont pas rendus à la bibliothèque municipale de Nordheim.*
- *D'Autoriser le percepteur à procéder aux poursuites en cas de non-paiement.*

65/20 Adhésion au groupement de commandes : Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Vu l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à la mise en œuvre des actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

Vu l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur la rédaction à tout employeur, la réalisation de l'évaluation des risques ;

Vu l'article R.4121-2 du Code du Travail portant sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant mise à jour d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 12 mars 2020,

Considérant que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ; la commune dispose du document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, la mise à jour du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour le Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

➤ ***Autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :***

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordinateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

➤ ***Précise que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.***

66/20 Subventions façades.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- 400.00 € à Mme. STOLL Marie-Jeanne pour la restauration de sa maison située 1 rue Jean Sturm à Nordheim.
- 400.00 € à Mme. RIEBEL Josée pour la restauration de sa maison située 1 rue du Vignoble à Nordheim.

67/20 Encaissement chèque.

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite aux travaux du relevage de l'orgue STIEHR de l'église Sts Pierre et Paul (pour rappel : montant total des travaux 77 589.60 € TTC).

Un appel aux dons avait été lancé courant 2020 pour aider au financement de ce magnifique objet d'art.

Le conseil de fabrique a donc remis un chèque de 6 000.00 € à la commune dont 1 800.00 € provienne de leur fond propre.

- *L'ensemble du Conseil accepte à l'unanimité ce chèque et tient à remercier chaleureusement tous les donateurs.*

68/20 Approbation devis et factures

M. le Maire présente 2 devis pour la numérisation des actes d'état civil:

- **Entreprise SEDI** pour un montant de 2 391.00 HT (2 869.20 TTC).
- **Entreprise NUMERIZE** pour un montant de 2 440.00 HT (2 928.00 TTC).

- *Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis de l'entreprise NUMERIZE*

M. le Maire présente 1 devis de l'entreprise **MARC HEID** pour la réhabilitation de l'aire de jeux situé place de la Mairie pour un montant de 2 815.60 H.T (3 378.72 TTC)

- *Le conseil municipal décide de valider la mise en œuvre du sol amortissant ainsi que la mise en œuvre du panneau.*

M. le Maire présente 1 devis de l'entreprise **FRIEDRICH PAYSAGE** pour l'abattage d'un alignement de 16 épicéa situés rue de la Chapelle en face du cimetière pour un montant de 890.00 TTC:

- *Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le devis*

M. le Maire présente 3 devis de l'entreprise **SCAPA** pour le projet de vidéo protection des sites conteneurs tri sélectif et école maternelle :

- fourniture et pose de système de protection sur site école maternelle avec report vers la mairie pour un montant de 4 101.00 HT (4 921.20 T.T.C).
- fourniture et pose de système de protection sur site conteneurs tri sélectif avec report vers la mairie pour un montant de 5 972.00 HT (7 166.40 T.T.C).

- fourniture et pose de système de protection avec alimentation solaire sur site conteneurs tri sélectif avec report vers la mairie pour un montant de 8 377.00 HT (10 052.40 T.T.C).

- *Le conseil municipal décide de reporter la décision dans l'attente des éléments chiffré concernant l'adjonction de l'électricité.*

69/20 Groupe de travail.

En raison de la crise sanitaire seul le Maire et les adjoints se sont réunis en date du 24 novembre afin d'aborder divers points en vue de la préparation du conseil du 8 décembre.

70/20 Divers

- Suite à l'approbation du devis de coupe des Epicéas de la rue de la chapelle, M. Le maire propose au conseil municipal de réfléchir à la plantation de nouveaux Arbres. M. REGENASS ayant répertorié l'ensemble des parcelles communales fera une proposition d'emplacement.

- M. KRATZ fait lecture d'un devis pour remplacer les pieds de vigne qui bordent le terrain de foot. 90 pieds de vigne pour un montant de 450 HT (495 TTC).

- **Le conseil municipal décide de valider le devis**

- M. le Maire donne lecture d'un mail de M. BONY, habitant à Fessenheim-le-Bas, actuellement en cours de finalisation de son projet, il recherche des emplacements pour sa future activité pour une ouverture prochaine. Il souhaiterait exercer cette activité sur notre commune tous les dimanches 17h à 21h. M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années nous avons déjà la présence de COCO PIZZAS installé place de la Maire 1 fois par mois.

- **Le conseil municipal décide de valider la venue de M. BONY**

- Monsieur le Maire fait la lecture d'une lettre émanant de Madame DESCOUX, entreprise Fotoline, qui dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, souhaite obtenir le dégrèvement du loyer pour le mois de novembre. Après discussion les 3 propositions suivantes sont portées au vote

- **Proposition 1** : Dégrèvement complet

- Contre : 14
- Abstention : 1

- **Proposition 2** : Paiement de ½ loyer :

- Pour : 12
- Abstention : 1
- Contre : 2

- **Proposition 3** : Lissage du loyer complet :

- Pour : 2
- Abstention : 1

○ Contre : 12

➤ **Le conseil valide la seconde proposition de procéder au dégrèvement d'un demi loyer.**

- M. le Maire informe les élus que l'ensemble des agents de la commune tient à remercier les membres du conseil pour les sapins de Noël qui leur ont été offerts.

- M. le Maire rappelle aux membres du conseil que le contrat d'intérim de M. RITZENTHALER se termine au 31 décembre 2020. Ainsi, avant de procéder à son embauche il souhaite lui proposer un autre contrat sur 6 mois afin d'évaluer ses capacités sur les différentes saisons.

- M. le Maire donne lecture d'un mail de M. et MME KUHM-HOLNNER, domiciliés rue des Artisans, qui ont malheureusement fait le constat qu'il y avait de plus en plus de crottes de chiens au niveau du nouveau lotissement et ce, surtout dans l'herbe mais aussi sur les chemins et les trottoirs.

- M. le Maire avise l'ensemble du conseil municipal que dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022. Les associations d'élus consultées ont unanimement soutenu ce report.

En effet, les conditions ne sont pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021.

- M le Maire donne lecture d'un mail de CARITAS, qui sollicite une subvention de la part de notre commune. En 2020, l'Antenne CARITAS Kronthal-Mossig a rencontré de nombreuses situations de pauvreté dans les villages du secteur. 6000 € d'aides ont été attribués sous diverses formes : Financement de denrées alimentaires, Participation aux frais de transport (essence, abonnement de bus), d'énergie (facture d'électricité pour éviter les coupures en hiver), de santé (mutuelle), Fourniture de vêtements. L'accompagnement des enfants est également une de leurs priorités, à travers notamment l'organisation d'une après-midi « galette » en janvier.

➤ **Le conseil décide à l'unanimité de verser une subvention de 150 euros.**

- M. le Maire informe le conseil de la réception de 2 mails concernant l'apparition de fissures au niveau des murs de maisons d'habitations situées rue du Lavoir suite à l'état de sécheresse que nous avons connu ces dernières années. Ainsi, afin de suivre la procédure, une déclaration sera déposée auprès de la Préfecture du Bas-Rhin en date du 1er janvier 2021. Une commission interministérielle, présidée par le ministre de l'Intérieur sera chargée de donner un avis sur le dossier communal transmis par les préfets de département. Cette commission qui se réunira au mois d'avril prochain se prononcera sur le caractère naturel et l'intensité anormale du phénomène en se basant sur les expertises techniques réalisées. Sur le fondement de ces avis, qui ont un simple caractère consultatif, les ministres compétents décideront de la reconnaissance si la commune est en état de catastrophe naturelle ou non. Cette décision sera formalisée par un arrêté interministériel publié au Journal Officiel. L'arrêté déterminera, pour la reconnaissance ou la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, la commune, la période prise en compte ainsi que l'agent naturel qualifié d'anormal ou de non-anormal.

- M. le Maire donne la parole à Mme Cens et la remercie de sa présence, elle fait part de sa volonté d'installer le festival **La Grange** sur notre commune l'an prochain et présente son projet à l'ensemble des membres présents.

Le conseil décide d'accorder un avis favorable pour 2021 (14 pour / 1 Abstention)

Conditions fixées par le conseil : Prise en charge par l'association Tamtam Kochersberg :

- De l'obtention de l'accord des propriétaires des terrains
- De la préférence des commerçants locaux pour la fourniture de nourriture et boissons
- L'organisation de la sécurité
- Du nettoyage du site

- M. Le Maire notifie la demande de l'ASNK, qui sollicite notre commune afin d'obtenir une subvention de l'ordre de 1 000 à 1 500 euros pour l'achat de matériel pour la fabrication d'une machine pour l'entretien du terrain de foot (pour information le prix d'une machine neuve vaut entre 5 000 et 6 000 euros).

-M. le Maire précise l'organisation de la distribution des colis. Aucune entrée dans les habitations et respect des gestes barrières.

-M. Le maire fait la proposition de créer un groupe de travail sur la création d'un marché d'été / de Noël pour 2021.

- MME Gisèle LEDUC, MME Nathalie HEITZ, M Vincent FINCK, MME Claudine REYSER, M. Aristide SINGLER se proposent de participer à ce groupe de travail.

-M. Le maire fait le rapport de sa rencontre avec le CAUE concernant la réfection de l'ancienne école.

-M. Le maire évoque le cas du sentier communal localisé derrière chez M. MATTERN Martin et MME HEYDMANN Marie. Le conseil demande à avoir de plus amples précisions ainsi qu'une demande officielle avant de se prononcer.

-Mme Claudine REYSER prend la parole, elle souhaite évoquer l'éclairage de la rue de la chapelle au niveau du cimetière et la création d'un panneau indicatif des entreprises au niveau de l'entrée et dans le village afin de permettre au public de mieux se diriger dans la commune.

-M. Le maire signale aux membres présents que la figurine Arthur a été dérobée, une plainte a été déposée en Gendarmerie.

La séance est levée à 23h41.

Pour extrait conforme
A Nordheim, le 10 décembre 2020
Le Maire
Original Signé